

Prix du fermage

L'indice des fermages 2013 pour le Gers est fixé à 106,68.
Pour calculer votre nouveau fermage, prenez le fermage payé en 2012 x 1,0263 et vous aurez le fermage 2013.
La variation de l'indice par rapport à celui de 2012 est de + 2,63 %.

Pour tous renseignements complémentaires, un seul numéro :

08.99.70.10.90

(prix appel : 1,35 € l'appel et 0,34 € la minute)

Le journal ne pourra donner aucunes autres informations

Une plate-forme téléphonique pour un meilleur service aux agriculteurs

Réglementation relative aux baux ruraux, problèmes administratifs, commerciaux, problèmes de foncier, etc... Les besoins d'informations se font de plus en plus ressentir.

Contactez : **la plate-forme juridique de la Chambre d'Agriculture :**

08.99.70.10.90

(1,35 € l'appel et 0,34 € la minute).